



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 3 octobre 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Jacques Hémond
Conseiller #1 :	
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Germain Ducharme
Conseiller #4 :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #5 :	Monsieur Bernard Laroche
Conseiller #6 :	Madame Lisette Fréchette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, maire.

PRIÈRE D'OUVERTURE

426-2013 – Adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, tout en considérant que le point varia restera ouvert aux ajouts en cours de séance.

427-2013 – Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2013.

ADMINISTRATION

428-2013 – Registre des chèques émis du 6 au 30 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Germain Ducharme, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques émis tel que présenté.

429-2013 - Liste de comptes à payer en date du 2 octobre 2013 ;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer en date du 2 octobre 2013 et par conséquent, d'autoriser leur paiement.

430-1-2013 –

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 198 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
30-2002	115 700
74-2008	83 200

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DIONNE, APPUYÉ PAR GERMAIN DUCHARME ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 198 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 30-2002 et 74-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 9 octobre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	25 400 \$
2015.	36 300 \$
2016.	27 200 \$
2017.	28 100 \$
2018.	29 200 \$ (à payer en 2018)
2018.	62 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 octobre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 30-2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

430-2-2013- Résultat de la soumission pour l'émission d'un billet - refinancement de 198 900\$ à effectuer le 9 octobre 2013 pour les règlements d'emprunt numéros 30-2002 et 74-2008;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Germain Ducharme et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour le refinancement d'un emprunt de 198 900\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt 30-2002 et 74-2008, au prix de 98,199, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

25 400 \$	2,0000 %	9 octobre 2014
26 300 \$	2,2000 %	9 octobre 2015
27 200 \$	2,5000 %	9 octobre 2016
28 100 \$	2,7500 %	9 octobre 2017
91 900 \$	3,0500 %	9 octobre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

431-2013 - Confirmation de l'embauche de madame Julie Thiboutot à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe suivant la fin de sa période de probation ;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, appuyé par monsieur Bernard Laroche, et résolu à la majorité sur recommandation de la directrice générale, monsieur Michel Plourde ayant demandé le vote, de confirmer l'embauche de madame Julie Thiboutot à titre de directrice générale adjointe et de secrétaire-trésorière et greffière adjointe au terme de sa période de probation de 6 mois, laquelle se terminait le 25 septembre 2013, selon les conditions suivantes :

- Un horaire de travail de 35h par semaine, 5 jours par semaine, avec un horaire variable, du lundi au vendredi, généralement de 8h30 à 16h30, avec possibilité d'une charge de travail excédentaire, sur demande de son supérieur immédiat (séance du conseil, préparation du budget, remplacement de la directrice générale), laquelle charge excédentaire sera incluse dans le traitement régulier de l'employé;
- Rémunération salariale : 60 000 \$;
- 4 semaines de vacances annuelles, rémunérées selon le salaire hebdomadaire régulier ;
- Paiement de la cotisation annuelle de l'ordre des comptables professionnels agréés sur présentation de la facture;
 - Les avantages sociaux prévus à la convention collective des employés syndiqués de la ville de Danville;
 - Le tout sujet à modification au moment de la signature officielle des contrats de travail des cadres de la ville de Danville;

Monsieur Plourde indique sa dissidence non pas contre la personne, mais plutôt sur la structure administrative qu'il aurait aimé mettre en place, le tout suivant l'opinion déjà exprimée lors de l'embauche initiale de madame Julie Thiboutot.

432-2013 - Publicité pour le brunch du maire le 20 octobre 2013 ;

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser une série de 14 messages de 30 secondes au 99.3 FM au coût de 15\$ par message afin d'annoncer le brunch du maire qui aura lieu le 20 octobre 2013 au bénéfice de la fondation du CSSS des Sources.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Demandes de dérogations mineures

433-2013 - 30 rue Brochu – demande visant à permettre et reconnaître conforme la construction d'un garage résidentiel ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage privé isolé du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le garage projeté sera localisé en marge de recul latéral et aura une superficie de 95,06 m² (1024 pi²) et servira au remisage de véhicules personnels, outils de jardinage et autres éléments semblables ;

ATTENDU QUE la demande aura pour effet d'obtenir une dérogation mineure en lien avec la hauteur projetée, calculée à la partie la plus élevée du garage qui sera de 6,64 mètres (21,8 pieds) alors qu'elle ne doit pas excéder 4,6 mètres (15 pieds) en vertu du règlement de zonage numéro 939 en vigueur ;

ATTENDU QUE la demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et que celui-ci considère que :

- Le garage tel que présenté dans la demande et croquis joint à celle-ci s'harmonise avec le style du bâtiment principal ;
 - Le garage résidentiel, dans le cas d'un lot intérieur, ne peut être implanté que dans les cours arrière et latérales et la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 10% de la superficie du lot ;
- La demande est conforme aux exigences du règlement numéro 520 concernant les dérogations mineures et à son article 4 énonçant les conditions essentielles soient :

- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ;
- La situation proposée ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et adopté à l'unanimité de donner droit à la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Stéphane Giguère et madame Josée Ouellette pour la construction de leur garage sis au 30, rue Brochu, le tout tel que présentée.

434-2013 - 99, rue des vétérans – demande visant à permettre et reconnaître conforme la construction d'un garage privé isolé du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage privé isolé du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le garage projeté sera localisé en marge de recul latéral et aura une superficie de 62,04 m² (672 pi²) et servira au remisage de véhicules personnels, outils de jardinage et autres éléments semblables ;

ATTENDU QUE la demande aura pour effet d'obtenir une dérogation mineure en lien avec la hauteur projetée, calculée à la partie la plus élevée du garage qui sera de 5,48 mètres (18 pieds) alors qu'elle ne doit pas excéder 4,6 mètres (15 pieds) ;

ATTENDU QUE la demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et que celui-ci considère que :

- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ;
- La situation proposée ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- Les dimensions du lot respectent les exigences réglementaires ;
- Le garage respecte les marges de recul et sera assez éloigné des lots voisins ;
- Le garage sera implanté en marge de recul latéral précisément en arrière de la fosse septique ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Germain Ducharme et adopté à l'unanimité de donner droit à la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Stéphane Dauphin et madame Marie Ève Quirion pour la construction de leur garage sis au 99, rue des Vétérans, le tout tel que présentée.

Règlement de modification du règlement de zonage numéro 393 portant sur l'ajout de l'usage «Résidence de tourisme» aux usages autorisés de la zone RE 56 – Consultation publique et explication de la nouvelle réglementation donnée par monsieur Oumar Dia, urbaniste.

DEMANDES DIVERSES

435-2013 - Demande d'adhésion au programme *Changez d'air* (retrait et remplacement des vieux appareils de chauffage au bois) – Présentée par madame Claire Boivin ;

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le 3 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme *Changez d'air* aura des impacts financiers au niveau budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville ne veut pas prendre des engagements financiers pour le futur conseil ;

PAR CONSÉQUENT, ce point est reporté à une séance ultérieure, après les élections municipales du 3 novembre 2013.

436-2013 – Demande de monsieur Georges Demers afin que les motoneiges ne soient pas autorisées à circuler sur le chemin Demers à l'hiver 2013-2014;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et adopté à l'unanimité de contacter les clubs de motoneige de la région afin de leur faire part de la demande de monsieur Georges Demers et de la volonté de la municipalité que les clubs de motoneige respectent les règles établies avec les citoyens concernant les voies de circulations autorisées et qu'à défaut de respecter les règles, la municipalité pourra retirer le droit de passage aux clubs de motoneiges sur le chemin Demers.

437-2013 – Demande de remboursement présentée par monsieur Jules Blouin relativement à la réparation du pare-brise de son véhicule;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité de refuser la demande de remboursement effectuée par monsieur Jules Blouin relativement à une réparation de pare-brise, compte tenu que l'évènement dont il a été victime est fait partie des aléas de la route et que la responsabilité de la municipalité ne peut être engagée à cet effet.

Ajout du point « période de questions du public » suite à l'oubli de ce point à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Martin : Pont du chemin Craig. Demande si le pont sera ouvert cet hiver. Répète ses inquiétudes sur la circulation sur le pont et sur la sécurité de circulation sur celui-ci.

Monsieur Gérard Simoneau : a toujours de l'eau devant chez lui au 54, rue Stevenson. Demande à la ville de mettre un tuyau devant chez lui pour détourner l'eau dans le fond du fossé.

Monsieur Simoneau s'interroge également à savoir comment le pick-up des pompiers de la municipalité a été financé. On lui répond que le pick-up a été financé à même le budget de fonctionnement du service des incendies.

Monsieur Simoneau nous fait également part de son mécontentement relativement à l'entretien des sentiers de l'étang Burbank, qui selon lui sont négligés.

Monsieur Patrick Dubois : question sur les immobilisations.

Félicitation pour la ville pour les traverses piétonnières. Cependant problématique avec la traverse en face du CPE – espace pour passer avec les véhicules qui est serré.

Monsieur Roger Blanchet : question concernant les pompiers et le préventionniste engagé par la municipalité. Est-ce que monsieur Perreault est habilité à enseigner à un autre pompier les règles pour devenir pompier ou préventionniste.

VARIA ;

Monsieur Michel Plourde :

Première rencontre du comité de la politique familiale. Compte rendu et information aux membres du conseil et aux citoyens présents dans la salle. Présente les avantages d'avoir une politique familiale pour la municipalité et les objectifs d'avoir une telle politique.

Parle de la fin de son mandat de conseiller et remercie la population pour son soutien.

Monsieur Bernard Laroche :

CLD : adhésion au programme TIC de la municipalité de Danville. Ce matin, monsieur Alain Blanchet a informé monsieur Laroche que Wotton, St-Georges, St-Camille, Ham-Sud embarquaient dans le programme à une hauteur de 500\$ chacun. Monsieur Grondin de Raymond Chabot Grant Thornton. Manque Danville au niveau du programme. 500\$ à investir.

438-2013 – Participation financière à l'étude sur les technologies de l'information et des communications effectuée par le CLD

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Michel Plourde et adopté à l'unanimité de contribuer financièrement à cette étude à la hauteur de 500\$.

Madame Lisette Fréchette :

Une réunion de la société Transbestos a eu lieu mardi matin. Un budget d'augmentation de 1,50% a été voté lors de cette rencontre. Disponibilité de transport le 3 novembre pour les élections. 3,50\$ pour le transport l'an prochain.

Monsieur Germain Ducharme :

Fêtes des oiseaux migrateurs. Germain indique qu'il ira vérifier la passerelle de l'étang demain matin pour confirmer si la passerelle est sécuritaire ou pas.

Monsieur Jean-Guy Dionne :

Invite les élus à participer au brunch des bénévoles du Symposium des arts le 19 octobre prochain, ainsi qu'au brunch du maire le 20 octobre.

Monsieur Jacques Hémond :

Madame Girard. Opération lundi matin. Nouvelle de son opération.
Remercie l'équipe du conseil pour le travail effectué au cours de 4 dernières années.
Félicitation de monsieur Stéphane Roy pour la journée UPA. 1500 personnes sont venues visiter nos fermes.

LEVÉE ET/OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

439-2013 - Il est proposé par monsieur Bernard Laroche que la présente séance soit levée.

X _____
Jacques Hémond, maire

X _____
Madame Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorier et greffière

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2013

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.